



# Espace Biathlon Ski Roue du Vercors

## Plan de réouverture à partir du 6 juin 2020 pour un accès tout public conforme au règlement intérieur Complément du règlement intérieur - Spécifique « Suite pandémie Covid19 »

Ce protocole a pour objectif de se conformer avec les directives gouvernementales faisant suite à la pandémie « Covid19 » et à assurer la santé de tous les pratiquants de cet espace et du personnel en charge de sa gestion et de l'accueil et de compléter celui existant en date du .

### 1. Conditions générales d'accès au site

- L'accès se fait sur **réservation et inscription obligatoire auprès du responsable du site** dans la période des heures d'ouverture, par mail ([espacebiathlonskiroue@vercors.org](mailto:espacebiathlonskiroue@vercors.org)) à minima 24h en avance avec précision du nombre de personnes concernées.
- **Les horaires d'ouverture du site sont fixés de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (18h00 en juillet et août) avec un accès réservé :**
  - ◇ **De 9h00 à 12h00 tous les jours :** aux athlètes de haut niveau nationaux et internationaux, aux clubs, aux comités et aux teams privés
  - ◇ **De 10h30 à 12h00 du lundi au samedi et tous les dimanches matin :** aux structures conventionnées (qui répondent à des critères d'encadrement rigoureux) et à leurs clients/stagiaires/élèves sous réserve de :
    - D'un accès possible uniquement sur réservation soumis à l'autorisation du responsable de site (ou de son adjoint) qui valide ou non la demande
    - D'un engagement sur un niveau de pratique minimum des clients (pas de débutants)
    - D'une limitation du nombre de personnes (pas plus de 10 personnes)
    - D'un équipement du groupe d'un dossard / chasuble à l'effigie de la structure d'encadrement
  - ◇ **De 14h00 à 17h00 (18h00 en juillet/août) tous les jours :** au grand public
- A leur arrivée sur place, les usagers doivent se signaler au personnel du site : de visu, par téléphone ou SMS.
- Seuls les skieurs majeurs (compétiteurs ou grand public) ont accès au site en autonomie. Les mineurs doivent être obligatoirement sous la responsabilité d'un adulte : entraîneur ou moniteur fédérale pour les licenciés et le représentant légale pour les skieurs loisirs ou élève d'un cours de ski. Pour skier en autonomie, le responsable du mineur doit en faire la demande et suite à autorisation du personnel du site, signer une décharge.

- **Les coaches ou les professionnels en charge de leur groupe sont tenus de faire respecter les conditions d'accès au site et à ces installations, de faire appliquer les gestes barrière et doivent se conformer à leurs obligations définies notamment dans l'article 5. L'équipe en gestion du site décline toute responsabilité en cas de non-respect du règlement.**
- **L'accès au site aux parents / proches non - pratiquants des skieurs est totalement interdit.**

- L'accès aux bâtiments d'accueil est réglementé (accès à l'entrée dans le respect de l'espace délimité) à l'exception des situations impondérables tel que le secours à personne ou la protection d'un danger imminent.
- La distanciation sociale imposée est de 4m2 pour chaque pratiquant soit 2 mètres minimum entre chaque pratiquant.



# Espace Biathlon Ski Roue du Vercors

- Afin de respecter une distance sanitaire suffisante entre les usagers, le personnel du site fermera l'accès au site lorsque le seuil maximum de pratiquants sera atteint soit 50 personnes.
- En cas de demande d'accès supérieure à la capacité maximum d'usagers et pour permettre au plus grand nombre de pratiquer l'activité ; des plages horaires seront définies par le personnel du site et les usagers devront se soumettre à ce créneau de temps imposé.
- Il est demandé aux usagers du site de faire preuve de discipline et de rigueur, y compris dès leur arrivée sur le parking.
- Pour une sécurité maximum de chacun, il est demandé aux utilisateurs de venir sur le site muni d'un flacon individuel de gel hydro alcoolique et d'une 'chiffonnette', afin de pouvoir désinfecter d'éventuels éléments de supports exposés à l'usage collectif.

## **2. Utilisation des sanitaires et des vestiaires du site**

- Concernant l'utilisation des sanitaires à l'entrée du site, ces derniers sont publics et en accès libre.
- Un sanitaire du chalet sur le Stade de biathlon sera ouvert, nettoyé et désinfecté au quotidien. Réservé à l'usage exclusif des athlètes de haut niveau, une seule personne à la fois peut les utiliser. Elle s'engage à se laver les mains en entrée et sortie des toilettes avec le produit fourni par le gestionnaire.
- Le vestiaire du chalet sur le stade de biathlon est fermé et les usagers doivent se changer et stocker leur matériel ou vêtements à l'extérieur en bordure de piste.

## **3. Utilisation des modules de musculation du site**

L'utilisation des modules de musculation est autorisée mais soumise aux restrictions suivantes :

- uniquement sur réservation,
- pour les licenciés d'une structure fédérale (FFS ou étrangère) ou d'un team privé,
- dans le cadre d'un entraînement
- et sous la responsabilité de l'entraîneur référent qui devra y faire respecter les gestes barrière et s'assurer que les agrès soient bien désinfectés après chaque utilisation.

## **4. Conditions d'accès à la piste de ski roue**

- En présence de biathlètes, l'accès à la bande de tir du stade de biathlon est interdit.
- Il est impératif de maintenir les distances sanitaires de 2 mètres lors de l'équipement et de la dépose de l'équipement par les skieurs, lors des flux de circulation, de transfert et de rassemblement et 10 mètres lors de la pratique du ski-roue.
- Le port du casque et lunettes est obligatoire.
- Les arrêts, prise de consignes et attentes se font en dehors de l'axe de la piste.
- En cas de dépassement, le skieur le plus rapide se signale par la voie et dépasse par la gauche, le skieur le plus lent se sert sur la droite, en respectant la distanciation sociale réglementaire.

## **5. Conditions d'accès au stade de biathlon**

- Au vu de la disponibilité du nombre de couloirs de tir (27 postes), le site ne pourra pas accueillir plus de 13 athlètes simultanément sur un même créneau horaire. Cela justifie l'importance d'une réservation préalable. En cas de saturation, un nouveau créneau horaire sera limité également à 13 athlètes.
- Il faut s'installer sur le couloir attribué par le personnel du site, sachant que les biathlètes sont espacés d'un couloir sur deux avec un numéro de cible nominatif pour toute la séance.
- La matérialisation des couloirs individuels est renforcée par la mise en place de porte-carabines sur les lignes de tirs non utilisées.



## Espace Biathlon Ski Roue du Vercors

- Ces portes carabines servent de support pour le matériel de tir de chaque biathlète et pour garantir une sécurité sanitaire maximum, il est demandé à chaque utilisateur de désinfecter ce support en début, puis en fin de séance.
- Le balayage des douilles sera fait en fin de séance par le responsable de tir, le coach ou les biathlètes individuels et pour garantir une sécurité sanitaire maximum, il est demandé à chaque utilisateur de désinfecter le balai avant, puis après son utilisation.
- Pour les tapis de tir et ficelles :
  - Début de séance : chaque responsable de tir positionne le(s) tapis, désinfecte et manipule les ficelles de réarmement des cibles.
  - Fin de séance : Après un lavage de mains, chaque responsable de tir procède à la désinfection au sol du ou des tapis et des ficelles.
- Chaque responsable de tir positionne ses cartons de réglage en fonction des besoins de sa séance.
- L'entretien des cibles reste à charge du personnel du site.
- Les barrières et la signalétique en entrée et sortie du Pas de Tir, sous la gestion du personnel du site, seront utilisées pour délimiter les espaces avec un sas d'entrée et de sortie. Seules les personnes autorisées ont le droit d'y entrer.
- En fin de séance : le responsable de tir prend un temps pour ranger le matériel selon le protocole et prévient le personnel du site de son départ.

- **Comme stipulé dans le règlement intérieur, l'accès du pas de Tir aux véhicules à moteur est interdit. Le déplacement vers le Pas de Tir doit se faire à pied, en ski-roue ou de façon exceptionnelle et motivée avec des voiturettes électriques mises à la disposition des entraîneurs ou athlètes individuels.**
- **Les éléments de contacts de ces véhicules seront désinfectés et nettoyés par les utilisateurs à l'aide d'un gel hydroalcoolique et d'une 'chiffonnette'.**

### **6. Accueil du public, location et désinfection du matériel**

- L'accueil de la clientèle et la distribution du matériel se feront à l'extérieur de l'enceinte du bureau d'accueil dans un sas matérialisé et délimité.
- La distanciation sociale en vigueur sera imposée par un marquage au sol permettant ainsi de rappeler les bonnes pratiques sanitaires.
- Les règlements se feront par une personne à la fois à l'intérieur du bureau et prioritairement en CB sans contact.
- Les effets personnels des clients ne seront pas pris en charge.
- Seul le personnel du site est habilité à manipuler l'ensemble du matériel de location et s'engage à se laver les mains avant et après chaque distribution à la clientèle
- Pour le retour du matériel, le client le dépose dans des bacs spécifiques à chaque catégorie d'usage.
- En fin de journée, le personnel du site procède à une désinfection par épandage avec un produit certifié et normé. Puis il collecte le contenu de chaque bac et procède au nettoyage du matériel selon le protocole suivant :
  - Cycle d'utilisation du matériel : chaque matériel devra subir un cycle complet de nettoyage, désinfection et séchage entre deux utilisations soit :
    - un passage en machine à laver et au sèche-linge pour les gants et protections
    - une désinfection complète et un passage au séchoir pour les chaussures et casques
    - et une désinfection par essuyage pour les bâtons et les ski-roues.
- En fin de séance, les clients déposeront eux même leur matériel dans des bacs collectifs spécifique à chaque type d'utilisation.

## **7. Désinfection, nettoyage et certification des produits**

- ◇ De façon générale, toute situation propice à une contamination potentiel doit être évitée.
- ◇ Les sols, les sanitaires et les supports des parties communes seront nettoyés et désinfectés conformément au chapitre 7 du guide de « *Préconisations du Haut Conseil de la santé publique relatives à l'adaptation des mesures barrières et de distanciation physique en population générale, hors champs sanitaire et médico-social, pour la maîtrise de la diffusion du SARS-CoV-2 lors du déconfinement* » édité en Avril 2020.
- L'ensemble des produits d'entretien et de nettoyage utilisés sont certifiés en hygiène industrielle et conforme aux recommandations du Haut Conseil de la santé publique.
- Un registre de suivi sera établi pour le nettoyage et la désinfection de chaque lieu, support ou matériel en précisant le produit utilisé, la fréquence et le mode d'application en cohérence avec les recommandations d'usage du fabricant.
- Un classeur rassemblera les fiches techniques et les fiches de sécurité de chaque produit utilisé.
- Les sols et les sanitaires des bureaux et les supports des parties communes seront nettoyés et désinfectés au quotidien avec un produit de nettoyage certifié de type DSR Agro.
- L'ensemble des supports de contact de type poignées de porte, clavier et souris d'ordinateur, boutons de mise sous tension, interrupteurs, digicode, volant de voiturette et siège, etc sera désinfecté et nettoyé au quotidien (ou en journée en cas de changement de personnel) avec un produit adapté.
- Le matériel du Pas de Tir, tel que les tapis ou le ficelles seront désinfectés par épandage avec un produit certifié type DSR Agro.
- Entre chaque changement d'activité le personnel du site se lavera les mains à l'eau avec une formulation certifiée.

## **8. Missions et autorité du personnel du site**

- Le personnel du site est chargé de respecter et de faire appliquer le protocole sanitaire ainsi que les différentes conditions d'accès.
- Il est responsable de la bonne mise en œuvre de ce règlement et a autorité à exclure toute personne ne respectant pas les consignes et les gestes barrières.
- L'ensemble du personnel travaillant sur l'Espace Biathlon ski roue sera informé des évolutions réglementaires et des conditions d'ouverture du site décidé par le gestionnaire.
- Le protocole sanitaire, les caractéristiques et les modes d'emplois des produits certifiés et leur traçabilité lui seront présentés en détail.

Fait à Villard de Lans, le 7 juin 2020

**Franck GIRARD,**  
**Président de la Communauté**  
**de communes du Massif du Vercors**

